

Règlement du jeu « Fête des mères – 2 PASS Silver à Disneyland Paris » organisé par Eurocommercial, gestionnaire du centre commercial Les Atlantes du 13/05/2024 au 25/05/2024.

1. Les dotations du jeu sont les suivantes :

- 2 PASS Silver Disneyland Paris

2. La participation au présent jeu-concours implique les frais suivants : La participation au concours est automatiquement validée dès que la personne réalise un achat d'une carte cadeau Les Atlantes d'un minimum de 10€ auprès de l'hôte(sse) d'accueil du centre commercial Les Atlantes à Saint-Pierre-des-Corps.

3. Modalités de participation : La participation au jeu-concours est ouverte à compter du 13/05/2024 au 25/05/2024. Chaque personne pourra participer autant de fois qu'elle le souhaite. La participation se déroule selon les modalités suivantes :

- Jeu concours d'Eurocommercial : Les participants doivent se rendre au kiosque accueil du centre commercial Les Atlantes de 12h à 14h et de 14h30 à 19h.

- Pour participer au jeu, il suffit : d'effectuer un achat d'une carte cadeau Les Atlantes d'un montant minimum de 10€ et de renseigner ses coordonnées (nom, prénom, adresse e-mail, téléphone) La participation est ensuite validée automatiquement.

Toute inscription inexacte ou incomplète ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Ne seront notamment pas prises en considération les inscriptions dont les coordonnées sont inexactes ou incomplètes ou celles qui ne seraient pas conformes aux dispositions du présent règlement.

4. Le jeu est ouvert à tous les résidents majeurs sans restriction particulière, à l'exception des employés Eurocommercial Properties et de leurs proches.

5. Le gagnant sera sélectionné de manière aléatoire pour les participants ayant acheté une carte cadeau d'un montant minimum de 10€ entre le 13 mai et le 25 mai. Les chances de gagner dépendent du nombre total de participants.

6. Le gagnant sera ensuite informé par e-mail en utilisant les informations fournies lors de son inscription.

7. Pour récupérer la dotation, le gagnant doit se présenter à l'accueil du centre commercial Les Atlantes muni de sa pièce d'identité dans un délai de 15 jours. La dotation sera remise en personne uniquement et ne peut être transférée à une autre personne.

8. Le centre commercial Les Atlantes se réserve le droit de disqualifier tout participant ne respectant pas les conditions du jeu ou suspecté de fraude ou de tricherie.

9. Le centre commercial Les Atlantes décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dommage de la dotation après leur remise aux gagnants.

10. En participant à ce jeu, les participants reconnaissent et acceptent les termes et conditions du présent règlement.

11. Ce jeu n'est ni parrainé, ni affilié, ni géré par ou en association avec une autre entité

12. Traitement des données à caractère personnel

1 – Objet du traitement

Eurocommercial, gestionnaire du centre commercial Les Atlantes organise un jeu concours et prend les mesures propres à assurer la protection et la confidentialité des informations nominatives qu'elle détient ou qu'elle traite dans le respect des dispositions notamment du Règlement (UE) 2016/679 du

27 avril 2016 - Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) et la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, dans sa version actuellement en vigueur.

2 – La base légale du traitement est le consentement des personnes participant au jeu concours (art. 6.1 a) RGPD).

3 – Catégories de données

Données d'identité et relatives à la vie personnelle : Nom, Prénom, Mail

4 – Destinataires des données

Les données à caractère personnel collectées dans le formulaire de contact sont à destination des services internes de la société Eurocommercial gérant le jeu concours, des sous-traitants auxquels Eurocommercial fait appel pour accomplir le service, ainsi que les tiers autorisés impliqués dans l'organisation du concours et dans la gestion des dotations.

5 – Durée de conservation

Les données à caractère personnel collectées relatives à la participation au jeu concours sont conservées pendant le temps du tirage au sort puis pour une durée de 3 ans après l'attribution des lots si vous avez consenti à recevoir des communications commerciales.

6 – Droits des participants

Conformément à la réglementation européenne en vigueur, les personnes participants au jeu peuvent accéder aux données les concernant et obtenir copie des données, les faire rectifier ou les faire effacer, elles disposent d'un droit à la limitation du traitement de leurs données et à retirer leur consentement à tout moment. Elles peuvent également disposer de droits complémentaires prévus par la législation nationale, tels que la définition de directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication des données à caractère personnel après le décès. Pour exercer ces droits RGPD, contacter le Délégué à la protection des données, en justifiant de l'identité par tout moyen par mail à : rgpd@eurocommercialproperties.com. Les personnes concernées peuvent aussi adresser une réclamation à la CNIL.

13. Pour plus d'informations concernant le traitement des données personnelles, vous pouvez consulter la [Politique de confidentialité et de cookies d'Eurocommercial](#).

→ [Les Atlantes \(les-atlantes.fr\)](http://les-atlantes.fr)

Pour toute question ou demande de clarification concernant ce jeu, veuillez contacter l'équipe organisatrice à l'adresse marketingFR@eurocommercialproperties.com. Bonne chance à tous les participants !